

Département de la Moselle, Arrondissement de Metz Commune de MEY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 avril 2021**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 07

Date de convocation : 31 mars 2021
Séance débutée à : 19h35

Sous la présidence de Sylvie ROUX

Présents : François HARMAND, Jean-Baptiste LA ROSA, Fabienne TRELA, Mohamed KERROUCHE, Alizée ROUX, Jean-Laurent BRIGNON

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT représentée par Alizée ROUX, Marie-Claire DUMAS représentée par Sylvie ROUX, Jérôme DAPOIGNY

Absents sans excuse : Ghislaine COTTE

Secrétaire de séance : Fabienne TRELA

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021

Approuvé à l'unanimité

Département de la Moselle, Arrondissement de Metz Commune de MEY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 avril 2021**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 31 mars 2021
Séance débutée à : 19h35

Sous la présidence de Sylvie ROUX

Présents : François HARMAND, Jean-Baptiste LA ROSA, Fabienne TRELA, Mohamed KERROUCHE, Alizée ROUX, Jean-Laurent BRIGNON, Jérôme DAPOIGNY

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT représentée par Alizée ROUX, Marie-Claire DUMAS représentée par Sylvie ROUX

Absents sans excuse : Ghislaine COTTE

Secrétaire de séance : Fabienne TRELA

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2020

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2020 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés en annexe 1.

Approuvé à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2020

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Sylvie Roux, Maire de Mey, après s'être fait présentée le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	20 492,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 122,55
014	Atténuations de produits	2 001,17
65	Autres charges de gestion courante	25 203,65
66	Charges financières	13 533,39
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 861,93
TOTAL		131 214,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 902,87
73	Impôts et taxes	124 121,91
74	Dotations et participations	22 584,89
75	Autres produits de gestion courante	0,88
77	Produits exceptionnels	8 306,09
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9624,00
TOTAL		166 540,64
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
204	Subventions d'équipement versées	9 624,00
Détail ci-dessous *	Total des opérations d'équipement	11 329,32
16	Emprunts et dettes assimilées	18 658,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 624,00
TOTAL		52 604,36
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	8 149,83
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	11 861,93
TOTAL		20 011,76

- Opération 10101 : aménagement du village : 11329,32€ (logiciels, travaux monument, copieur)

Résultat exercice 2020

Résultat de clôture 2020

Budget principal :

Investissement : - 32 592,60

Investissement : 449,39

Fonctionnement : 35 325,94

Fonctionnement : 150 362,27

TOTAL : 2 733,34

TOTAL : 150 811,66

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (annexe 2) ;

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 : Délibération portant affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Un solde d'exécution de -32 592,60 € en section d'investissement

Un solde d'exécution de 35 325,94 € en section de fonctionnement

Pour rappel, en 2019, la section d'investissement avait un excédent de 33 041,99 €.

La section de fonctionnement avait un excédent de 115 036,33 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **449,39 €**. (33 041,99 -32 592,60)

Le résultat de la section de fonctionnement, soit **150 362,27€** (115 036,33 +35 325,94) doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Vu les restes à réaliser :

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :
0	418

Il n'y a pas besoin de financer la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

_ **150 362,27€** au compte R002 « excédent antérieur reporté ».

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : Taux d'imposition

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

MEY	Taux de référence 2020	TAUX PROPOSES AU VOTE
Taxe foncière (bâti)	14,12%	14,12% (et taux départemental 14,26%)
Taxe foncière (non bâti)	50,68%	50,68%

Adopté à l'unanimité

POINT N° 6: Budget Primitif 2021

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2021,

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 306 690,77 €

Les dépenses s'élèvent à 306 690,77 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 252 603,39 €

Les dépenses s'élèvent à 252 603,39 €

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de voter par chapitre et opérations le budget primitif.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses de l'exercice,

_ au titre des charges à caractère général 011 :	30 700 €
_ au titre des charges de personnel et frais assimilés 012 :	58 427 €
_ au titre de l'atténuation de produits 014 :	2 135 €
_ au titre des autres charges de gestion courante 65 :	27 591 €
_ au titre des charges financières 66 :	12 966 €
_ au titre des dépenses imprévues 022 :	3 723,77 €
_ au titre du virement à la section d'investissement 023 :	158 765 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	12 383 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes de l'exercice,

_ au titre des produits des services du domaine 70 :	1 480 €
_ au titre des impôts et taxes 73 :	114 764 €
_ au titre des dotations, participations 74 :	22 264,5 €
_ au titre des autres produits de gestion courante 75 :	6 €
_ au titre des produits exceptionnelles 77 :	8 190 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	9 624 €

Dans la section d'investissement – dépenses de l'exercice :

_ au titre de l'opération « Aménagement du village » :	31 950 €
_ au titre de l'opération « Zone 1 AU2 » :	61 108,39 €
_ au titre de l'opération « Local technique » :	116 500 €

_ au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections 40 :	9 624 €
_ au titre des emprunts et dettes assimilées 16 :	19 160€
_ au titre des subventions d'équipement versées 204 :	9 624€
_ au titre des dépenses imprévues 020 :	4 637€

Dans la section d'investissement – recettes de l'exercice :

_ au titre des subventions d'investissement 13 :	60 000 €
_ au titre des immobilisations corporelles 21 :	16 500 €
_ au titre des dotations, fonds divers et réserves 10 (hors 1068) :	4 088 €
_ au titre du virement de la section de fonctionnement 021 :	158 765 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 040 :	12 383 €

Adopté à l'unanimité

POINT N°7 : Vente d'une partie de la parcelle section A n° 839

Vu la délibération du conseil municipal de Mey du 16 décembre 2020 qui entériner la signature du compromis de vente de la maison sise 2 place de l'église, entre l'EPFL et trois acquéreurs,

Considérant que la réalisation du projet nécessite des places de parking et que les acquéreurs ont besoin d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°839 appartenant à la commune de Mey,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a obtenu de Monsieur Alexandre BERTRAND, Monsieur Julien KOELSCH et Monsieur Frédéric GENOT une offre à l'effet de se porter acquéreur directement ou indirectement d'une partie de la parcelle A 839.

Elle appelle les conseillers à se prononcer sur ladite vente.

1/ Le conseil municipal par 08 voix pour et 0 voix contre accepte la vente à Monsieur Alexandre BERTRAND, Monsieur Julien KOELSCH et Monsieur Frédéric GENOT de la parcelle qui sera créée d'environ 124 m² de terrain à bâtir sise à MEY à partir de la parcelle section A n° 839 moyennant un prix forfaitaire de vente de 20 000 €.

La superficie exacte sera déterminée après un arpentage fait par un géomètre.

À charge pour l'acquéreur de supporter les risques inhérents aux fouilles archéologiques.

2/ Le conseil municipal, décide d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous les documents y afférents.

La présente délibération est valable quatre mois à compter du 07 avril 2021 pour la signature du compromis de vente. Au-delà de cette date, en l'absence de signature du compromis de vente et sauf accord du Conseil Municipal concernant une éventuelle prolongation, les acquéreurs perdront le bénéfice de la vente. Dans ce cas, la délibération les concernant deviendra nulle et non avenue et sera rapportée à leur encontre sans que les acquéreurs ne puissent prétendre à aucune indemnité de la part de la commune.

Adopté à l'unanimité

POINT N°8 : Motion de soutien à l'égard de M. Pierre Muel, Maire de Marieulles-Vezon

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion de soutien suivante :

Le 14 février M. Pierre Muel, Maire de Marieulles-Vezon a été victime d'une agression.

Son véhicule a été incendié et en voulant éteindre l'incendie, Monsieur Muel a été gravement brûlé au bras.

À travers cette motion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal entend condamner cet acte inacceptable et fait part de son soutien à Monsieur le Maire Pierre Muel.

Adopté à l'unanimité

POINT N°9 : Demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole,

Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

Vu la notification par courrier de Monsieur de Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

Considérant que la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du conseil municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Il est proposé au conseil municipal :

De prendre acte des études d'impact

D'approuver la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole.

Adopté à l'unanimité

Publié le 09 avril 2021